

LE MOT 'HOUKA' (décret) FAIT-IL L'OBJET D'UN CONTRESENS COMMUNÉMENT ADMIS QUANT A SA SIGNIFICATION ?

Il est d'usage de traduire le mot « **houka** » par un « *décret divin mosaïque* » lié et faisant appel à la foi aveugle, la « émouna ».

Après bien des années et toute réflexion aidant, cette exégèse me paraît, pour les raisons qui vont suivre, devoir être révisée comme contingente car relevant d'une traduction discutable.

Cherchons en effet, à partir des textes, et surtout de contextes « éclairants » s'il en était vraiment ainsi ?

Et pour ce faire, faisons trois observations :

1^{ère} observation : S'il s'agissait vraiment du sens « usuel » de '**décret divin**', alors il serait obligatoirement de vérité universelle en son usage et il serait unimaginable d'utiliser ce terme pour signifier que Dieu pourfende ses propres décrets!

En effet, il est écrit dans **Lévit 18,3** (en dénonçant le comportement **des païens**)

ou bé kh'oukoté -EM lo télékh'ou
Vous ne suivrez pas LEURS '**khoukot**'

Donc Dieu, de bon sens et d'évidence, ne peut pas avoir délivré :

d'un côté, ses bonnes « kh'oukot » aux hébreux, et
d'un autre côté des mauvaises « kh'oukot » réservées aux païens qui, quant à eux, en seraient pour cela ainsi châtiés et à pourfendre.

Telle serait pourtant l'obligée déduction si l'on va jusqu'au terme de l'exégèse traditionnelle de « kh'ouka » comme celle d'un décret divin. On sombrerait dans le dualisme et le manichéisme contraire à notre profession de foi (Dieu UN)

Absurde !

2^{ème} observation : La plupart des commentateurs (jusqu'à Maimonide lui-même dans son Guide *livre III ch 26*) opposent les commandements en deux groupes :
la *kh'ouka* commandement qui relèverait, selon lui, de l'incompréhensible
aux *Michpatim* (lois) qui, eux seraient rationnels... C'est d'ailleurs ce que mes Maîtres oranais m'avaient alors de tout temps enseigné.

Et Maimonide de donner l'exemple (*pour lui « incompréhensible »*) de la vache rousse . Voire...

Sur le principe, cela est inexact et donc irrecevable comme exégèse.

D'abord parce qu'il y a bien des préceptes dont la mission est **parfaitement compréhensible** pour tous , et qui sont pourtant qualifiés de *kh'ouka* .

Un exemple parmi tant d'autres :

Dans l'Exode 12, la fête de Pessah y est expliquée en son séder avec un sens et des objectifs mémoriaux très clairs. Il y est dit en son verset 14

kh'oukat olam tékh'agou-ou

Vous le fêterez en kh'oukat pérenne...

Il n'y a rien strictement rien d'ésotérique ici comme d'ailleurs en d'autres passages ou ce terme est utilisé.

Or généralement la Torah ne 'parle pas en l'air' et choisit bien ses mots.

Ce n'est donc pas une erreur de sens de la Torah, mais bien d'une exégèse superficielle ...

Ensuite parce que même la vache rousse n'est une énigme que d'apparence et de paille (voir l'essai d'approche y relatif sur le site)

Ce n'est pas parce qu'un pêcheur ne trouve pas de poisson dans une rivière qu'il faille aussitôt en déduire qu'il n'y en a pas, et ce n'est pas parce qu'un exégète ne trouve pas d'explication qu'il n'y en aurait pas...

3^{ème} observation

A différentes reprises, le mot kh'ouka est régulièrement associé à une idée **dynamique** d'avancée, *de marche*... en association régulièrement au même verbe « **olékh** », suggérant ainsi une « halakh'a » , c'est-à-dire une idée d'une marche , d'une avancée, d'une évolution.... Ce qui est d'évidence absolument **peu compatible** avec un dogme divin qui serait, selon certains, figé en décret immuable et gravé dans le marbre....

CONCLUSION

La traduction traditionnelle et usuelle de « **décret divin de l'Eternel** » m'est insatisfaisante, irrecevable, comme inappropriée , sauf a se fourvoyer dans de vrais contresens.

Par contre, peut-être pourrait – on, plus judicieusement, mieux se rapprocher de son sens « dynamique » et suggérer des expressions telles que du type:

Ligne de conduite,
Orientation
Marche à suivre
Démarches
Voie à prendre, à s'y engager
Direction
Un cheminement
Directives, etc...

Sens dynamique que l'on retrouve d'ailleurs dans le langage implicite du talmud , lorsque, en exégèse de **kh'ouka** , et en commentant le verset « *ne pas suivre leurs kh'oukotéhém* » il parle alors pour les païens de *darké émori* , (reprenant là aussi l' idée et le vocable de **dérek'h'**, chemin, voie...)

Son sens premier semble bien avoir été dévié depuis....



Moralité : Ainsi voit-on que les voies du Seigneur ne sont pas forcément toujours impénétrables , Nous sommes invités à nous y engager sans forcément toujours s'équiper d'une canne blanche.... Il nous suffit de la Torah comme G.P.S . Simplement nous est-il demandé d'éviter de tomber dans les sens interdits.
